

GESTION DES RESSOURCES EN EAU EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Cedeao mise sur une politique hydraulique communautaire

Le Centre de coordination des ressources en eau de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Ccre-Cedeao) veut avoir une politique commune de gestion des ressources en eau dans l'espace régional. Il veut ainsi faire des organismes de bassins frontaliers de véritables cadres appropriés.

Le Centre de coordination des ressources en eau de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Ccre-Cedeao) compte faire des organismes de bassins frontaliers de véritables cadres appropriés pour une politique hydraulique commune. L'adoption d'une politique commune de gestion des ressources en eau de l'espace régional permettra une meilleure gouvernance des ressources en eau partagée en Afrique de l'Ouest. Plusieurs organismes de bassins frontaliers sont

présents en Afrique de l'Ouest, à savoir l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (Omvs) et l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (Omvg), et la Mano river union. Des organismes qui, selon Mahamane Dédéou Touré, chargé des Programmes régionaux en eau de la Cedeao, continuent à apporter une contribution très positive au développement de la gestion intégrée des ressources en eau dans l'espace régional. D'où leur implication souhaitée dans cette politique hy-

draulique communautaire. Dans ce cadre, le Centre de coordination des ressources en eau de la Cedeao compte renforcer son soutien aux organismes de bassins frontaliers en les appuyant techniquement. Cette structure a organisé, le 8 juin 2017, un atelier suite à une étude sur le rôle des organismes de bassins frontaliers dans le processus régional de Gestion intégrée des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest.

Avec une grande expérience et un grand engagement dans ces organismes de bassins frontaliers, le Sénégal, de l'avis du secrétaire d'Etat à l'Hydraulique rurale, Diène Faye, compte accompagner ce processus. « Le Sénégal, depuis l'Organisation des Etats riverains du fleuve Sénégal, ancêtre de l'Omvs, s'est toujours battu dans le cadre de ces organismes de bassins frontaliers », a-t-il rappelé.

Cet atelier vient après celui organisé, au mois de mai dernier, sur l'élaboration d'un atlas de l'eau du massif du Fouta-Djalou. Mahamane Dédéou Touré avait annoncé, à cet effet, un plan quinquennal d'investissement pour préserver le massif du Fouta-Djalou. Source de plusieurs cours d'eaux d'Afrique de l'Ouest, ce massif est dans une situation de dégradation très avancée.

Oumar NDIAYE

ENVIRONNEMENT

Plaidoyer pour la protection de la nature à Gueumbeul

La célébration de la Journée mondiale de l'environnement dans le département de Saint-Louis a été marquée par une opération de ramassage des sachets plastiques, une visite guidée de l'écomusée du Parc de Gueumbeul, entre autres manifestations d'assez bonne facture.



La cérémonie officielle de la Journée mondiale de l'environnement dans le département de Saint-Louis s'est déroulée au village de Gueumbeul, en présence des autorités administratives, du conservateur du Parc de Gueumbeul, Dr Thialaw Sarr, du maire de Ndiébène Gandiole, Arona Sow, etc. Le chef du Service régional de l'environnement, Boubacar Dia, a rappelé que, pour l'année 2017, la communauté internationale a choisi de réfléchir sur le thème : « Rapprocher les gens de la nature » avec comme slogan : « Je suis pour la nature ». « Nous avons tendance, a-t-il précisé, à oublier que la nature n'est pas un simple environnement, et que notre vie en dépend. Depuis l'existence de l'humanité jusqu'au 17ème siècle, l'Homme a toujours vécu en harmonie avec la nature. Il profitait de toutes sortes de bienfaits grâce aux écosystèmes naturels. Il avait une conscience écologique qui l'empêchait de détruire son milieu naturel ».

Poursuivant, M. Dia a indiqué que « la terre était considérée comme la mère nourricière, comme un être vivant, et elle l'est toujours ». De l'avis de ce dernier, tout acte de destruction était alors un manquement, voire une infra-

ction grave à l'éthique humaine et environnementale au sein de la société. Les bois sacrés dans nos villages, véritables refuges de biodiversité, en sont témoins. A une époque donnée de son histoire, l'Homme a choisi de conquérir la planète sans se soucier des conséquences de ses actions. L'Homme a oublié qu'il est intimement lié à la nature. Ce faisant, l'illusion qu'il peut s'en éloigner et couper ce lien, c'est courir à sa perte.

Dans le même sens, le sous-préfet de l'arrondissement de Rao, Mohammed Ndao, a laissé entendre que le thème invite à communier avec la nature, à apprécier sa beauté et son importance et à répondre à l'appel lancé par la communauté internationale pour la protection de la Terre que nous partageons. « Nous sommes à la croisée des chemins. Nos actions transforment la planète d'une manière jamais vue jusqu'à présent, et si nous continuons sur cette voie, les conséquences pourraient être désastreuses. Mais, il n'est pas trop tard pour changer de cap. Si nous prenons ensemble les mesures qui s'imposent, nous pourrions dessiner un avenir durable où chacun vit en harmonie avec la nature », a-t-il souligné.

Mbagnick Kharachi DIAGNE

JOURNEE MONDIALE DE L'OCEAN

Des élèves repiquent 15.000 pieds de mangrove à Joal

La Journée mondiale de l'Océan a été célébrée, le 8 juin, à Joal, par l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche maritime (Aprapam). A cette occasion, le gouvernement scolaire de l'école d'application Abbé David Boilat s'est mobilisé pour repiquer 15.000 pieds de mangrove sur une superficie de 3 ha.

Cette année, la Journée mondiale de l'Océan est placée sous le thème : « Nos océans, notre avenir ». A Joal, elle a permis aux élèves de l'école Abbé David Boilat de repiquer 3 ha de mangrove. Sokhna Senaba Thiam, présidente du gouvernement scolaire de cet établissement, a salué cette initiative qui leur a permis de contribuer à sauver les espèces de poisson. Mme Thiam a plaidé pour le renforcement de la protection de l'océan qui, a-t-elle dit, est vital.

Gaoussou Guèye, président de l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche maritime (Aprapam), a déploré l'agression dont les océans font l'objet en termes de mauvaises pratiques des acteurs, notamment la pêche illicite et les entreprises qui déversent des déchets dans l'océan. Il a invité les acteurs à avoir un comportement citoyen vis-à-vis des océans qui constituent 72 % de la planète. M. Guèye a, en outre, magnifié l'initiative de célébrer cette journée avec les enfants qui constituent l'avenir de la nation.

Pour Abdou Karim Sall, président de l'Aire marine protégée

(Amp) de Joal Fadiouth, la mangrove représente beaucoup pour l'écosystème marin. Selon lui, Joal est le plus grand quai de pêche du Sénégal du point de vue débarquement. « Plus de 150.000 à 250.000 tonnes de poisson y sont débarqués par an et la mangrove joue un rôle très important. C'est une zone de reproduction de 29 espèces de poisson sur les 129 répertoriés à Joal Fadiouth », a-t-il fait savoir.

Sans la mangrove, a expliqué M. Sall, il est difficile d'avoir ces espèces et des huîtres. « La mangrove sert aussi de brise-vent pour protéger la ville de Fadiouth. Il y a aussi le côté carbone, miel et dortoir des oiseaux. Il y a beaucoup de facteurs qui font que la mangrove est très importante par rapport à l'écosystème marin », a-t-il relevé.

Depuis 2006, l'Amp, à en croire son président, a reboisé une superficie de 50 ha par an. Et cette année, a indiqué Abdou Karim Sall, l'objectif est de 50 ha. La majeure partie de ces reboisements sera fait avec les élèves des 16 établissements scolaires de Joal Fadiouth, a-t-il avancé.

Samba Oumar FALL



SOCIETE NATIONALE DE RECOUVREMENT

Avis de Relance de Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO)

DRPCO S_SNR_012

Avis de Relance de DRPCO N° 03/CM/SNR/2017 du 09 juin 2017
ORGANISATION COLONIE DE VACANCES 2017 A TENERIFE

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien le « Soleil » N° 13977 du 30 décembre 2016.

2. La Société Nationale de Recouvrement a obtenu dans le cadre de son budget 2017 des fonds, afin de financer l'organisation d'une Colonie de Vacances au profit des enfants des employés en activité de la SNR pour l'année 2017 à TENERIFE (Espagne), et d'effectuer des paiements au titre du Marché y relatif.

3. La Société Nationale de Recouvrement sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : **Assurer l'organisation et l'encadrement des activités éducatives, récréatives et de loisirs des enfants du Personnel en activité de la SNR pendant toute la durée de la colonie, dans les conditions d'hébergement, d'hygiène et de sécurité décrites dans le programme d'activités.**

4. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte telle que définie dans le Code des Marchés publics, et ouverte à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la responsable de la Cellule de Passation des Marchés et prendre connaissance des documents de Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte à l'adresse mentionnée ci-après : SOCIETE NATIONALE DE RECOUVREMENT 13, Rue de Thann X Dagorne Dakar - Tél. : 33.889.34.86, du lundi au jeudi de 09h à 16h et le vendredi de 09h à 12h.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :
- Etre une société de droit privé ou une association d'organi-

sation de colonie de vacances, reconnue par l'Etat ;
- Justifier de l'exécution de deux marchés similaires (colonie de vacances) organisés à l'étranger au cours des cinq (05) dernières années, pour le compte d'une société de droit privé, un établissement ou une institution relevant du secteur public ; joindre les attestations de service fait.
- Un chiffre d'affaires annuel de 500 millions FCFA durant les trois (03) dernières années-

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier de Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Société Nationale de Recouvrement 13, Rue de Thann X Dagorne Dakar contre un paiement non remboursable de FCFA vingt mille (20.000). La méthode de paiement sera en espèces ou par chèque certifié au nom de la SNR. Le document de Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte sera adressé par courrier physique.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Société Nationale de Recouvrement - 13, Rue de Thann X Dagorne Dakar au plus tard le 28 juin 2017 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Salle de Conférence de la Société Nationale de Recouvrement Pièce N° 402 3ème étage - 13, Rue de Thann X Dagorne Dakar - Tél. : 33.889.34.86 le 28 juin 2017 à 10h 10mn. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

LE DIRECTEUR GENERAL
BABACAR DIALLO